

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 MAI 2017**

L'An deux mille dix sept, le dix-huit mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-sept mars deux mille dix sept.

<b>Conseillers en exercice au jour de la séance :</b>	<b>32</b>
<b>Présents :</b>	<b>25</b>
<b>Absents ayant donné Pouvoir :</b>	<b>5</b>
<b>Absents :</b>	<b>2</b>

**PRESENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,**

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, M. BURGHELLE, Mme BEURAERT,

**Adjoints,**

Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL, Mme CARPENTIER,

**Conseillers Municipaux Délégués,**

Mme BRISBART, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme SCHRICKE, Mme VEIT-TORREZ, Mme LARRIDON, M. LANCRY, M. BRAHIMI, Mme MACOU, M. PRINCE, Mme LAMS,

**Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

M. BELLEVAL	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
M. CONTREMOULINS	qui a donné pouvoir	à M. Perlein
M. P. DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à Mme Brisbart
M. LABITTE	qui a donné pouvoir	à Mme Larridon
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir	à Mme Schricke

**ABSENTS :**

M. GANTOIS,  
M. G. DUHAMEL.

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de Séance : Madame Lisbeth CARPENTIER**

---

Monsieur le Maire désigne Madame Lisbeth CARPENTIER comme secrétaire de séance.

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux du 9 février 2017 et du 23 mars 2017, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Les procès-verbaux des séances du 9 février 2017 et du 23 mars 2017 sont adoptés à l'unanimité.

---

**Pour commencer la séance,**

**1. 0 – Monsieur le Maire proclame** Madame Jeannine LAMS installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale de la Ville d'Hazebrouck, **après intervention(s) de Mme Lams.**

**Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**1. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la signature de l'avenant 3 lié au marché N° 11.072 : exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de traitement d'eau des bâtiments communaux de la Ville d'Hazebrouck.

**2. – ACCEPTE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la précision pour l'appel d'offres ouvert pour le contrat d'assurance de la Ville et le contrat d'assurance « risques statutaires » Ville/CCAS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

**3. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la signature de la convention entre la Ville et la Société ECOFINANCE relative à la mission d'optimisation des prélèvements sociaux et l'analyse des charges sociales.

**4. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** le remboursement de la somme de 611.46 € à M. et Mme Penin pour une reprise de concession.

**5. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour),** après avis favorable à l'unanimité de la Commission Administrative de la Fondation Depoorter réunie le 5 Mai 2017, l'acquisition par la Commune de l'immeuble sis 50 rue de l'Église à Hazebrouck dans le cadre du budget de la Fondation Depoorter au prix de 400 000 € TTC et de supporter les frais notariés.

**6. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (23 voix pour et 7 abstentions)** l'incorporation dans le domaine public communal de l'allée Noah, parcelle cadastrée section CO n° 107.

**7. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** l'échange des parcelles cadastrées section CT n° 485 et n° 483 entre la Commune et la SCI BP Mixte.

- 8. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la rectification quant au montant de la cession de la parcelle DR 201 soit à 291 100 € HT et non 291 000 € HT et la vente de la parcelle DR 201 au profit de la SARL SERVICE IMMO.
- 9. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la garantie communale au Cottage Social des Flandres pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 290 940 € pour des travaux de réhabilitation de 22 logements rue du 8 mai 1945 et rue Jean Macé.
- 10. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la garantie communale au Cottage Social des Flandres pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 411 357 € pour des travaux de réhabilitation de 26 logements rue du 8 mai 1945 et rue Jean Macé.
- 11. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la garantie communale au Cottage Social des Flandres pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 364 717 € pour des travaux de réhabilitation de 22 logements rues Pasteur, Verlyck et Mango.
- 12. – ACCORDE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la garantie communale à hauteur de 50% à l'association Clairefontaine pour le remboursement d'un emprunt de 3 700 000€ pour des travaux de restructuration de l'EHPAD Maison de famille Clairefontaine.
- 13. – APPROUVE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la décision modificative n°1 du budget 2017 de la Commune d'Hazebrouck.
- 14. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** le versement des subventions à cinq associations au titre de l'année 2017 pour un montant total de 7 418 €.
- 15. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** l'adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, la participation étant fixée à 0.21€ par habitant et par an.
- 16. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (29 voix pour, M. Labitte ne prenant pas part au vote)** la signature de la convention bilatérale d'objectifs entre la Ville et le Centre Socio Éducatif.
- 17. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la signature de la convention bilatérale d'objectifs entre la Ville et le Centre d'Animation du Nouveau Monde.
- 18. – AUTORISE À L'UNANIMITÉ (30 voix pour)** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la remise en état de la salle de gymnastique du complexe de l'étoile rue de Sercus.
- 19. – AUTORISE À LA MAJORITÉ (23 voix pour et 7 voix contre)** la suppression de la ZAC de la Creule 2, après intervention(s) de Mme Larridon, M. le Maire, M. Brahim, Mme Macou.

---

**Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2017/11 à 2017/40).**

---

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- point 3 : convention avec Ecofinance
- point 5 : estimation des domaines, plan
- point 6 : plan
- point 7 : plan, estimation des domaines
- Point 9 : contrat de prêt, convention, plan
- Point 10 : contrat de prêt, convention, plan
- Point 11 : contrat de prêt, convention, plan
- Point 15 : Statuts de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord
- Point 16 : convention CSE
- Point 17 : convention CANM
- Rapport d'activités 2016 du SIECF

---

Monsieur le Maire a levé la séance à 19h45.

**Hazebrouck, le vendredi 19 Mai 2017**



**LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,  
Bernard DEBAECKER**